



## Enjeux économiques et commerciaux

- 7.1 Le Canada devrait annuler toutes les dettes bilatérales et préconiser l'annulation de toutes les dettes multilatérales auprès du Fonds monétaire international, de la Banque Mondiale et des banques régionales de développement.
- 7.2 Le Canada devrait continuer d'exercer des pressions diplomatiques et former des alliances stratégiques pour contrer les mesures draconiennes imposées par les institutions de Bretton Woods comme le FMI.
- 7.3 Le Canada devrait améliorer l'accès des produits africains au marché et exercer des pressions sur les autres pays développés pour qu'ils ouvrent leurs marchés aux produits africains.
- 7.4 Le Canada devrait réduire ou éliminer tous les obstacles au commerce.
- 7.5 Comme solution de rechange à l'accès au marché, le Canada devrait introduire un traitement tarifaire préférentiel et se montrer plus souple envers les pays en développement.
- 7.6 Le Canada ne devrait pas faire de la libéralisation du commerce une condition essentielle à son aide; les pays africains devraient pouvoir conserver l'option d'une politique commerciale stratégique.
- 7.7 Le Canada ne devrait pas soutenir aveuglément les programmes de promotion des exportations. Le gouvernement du Canada devrait plutôt évaluer les effets distributifs de ces programmes et, plus particulièrement, évaluer l'impact d'un meilleur accès au marché sur les pauvres et d'autres groupes défavorisés, notamment les femmes.
- 7.8 Le Canada doit prêcher par l'exemple et jouer un rôle de chef de file en établissant des lignes directrices en matière de politique commerciale, à l'OMC et dans sa prise de décisions à l'égard du développement, afin d'assurer le respect des droits de la personne, de la santé et de l'éducation.
- 7.9 Le Canada doit prendre le leadership international dans la promotion de la responsabilité sociale des grandes sociétés. Les mesures suivantes pourraient être appliquées à cette fin : éducation publique par l'entremise de l'Agence Canadienne du développement international (ACDI); taxes à l'exportation de biens indésirables (par exemple, les armes); dégrèvements fiscaux ou subventions pour les sociétés qui font preuve de responsabilité sur le marché planétaire.
- 7.10 Le Canada devrait établir des codes de déontologie obligatoires pour les sociétés canadiennes qui exercent leurs activités en Afrique, afin d'éviter toute violation des droits de la personne par les sociétés canadiennes.
- 7.11 Il conviendrait d'instaurer un contrôle indépendant des activités des sociétés canadiennes et de s'assurer ainsi qu'elles respectent les normes relatives aux droits de la personne. À cette fin, le gouvernement du Canada devrait établir un partenariat avec des ONG civiles de l'Afrique.
- 7.12 Les garanties de prêt et le financement de la Société de développement des exportations devraient être conditionnels au respect des normes à l'égard des droits de la personne.